



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22.01.2023

### 1. Personnel.

À compter du 22/01/2023, deux emplois temporaires relevant du grade d'adjoint d'animation à raison d'une durée hebdomadaire de service dans la limite de 20 heures est créé pour une durée de 12 mois au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

À compter du 22/01/2023, un emploi temporaire d'agent communal relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures est créé pour une durée de 12 mois, à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

### 2. Tarifs de location du foyer communal.

Le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs de location comme suit :

Location	Cuisine		Caveau
	Sans	Avec	
Foyer : Villageois	200 €	230 €	10
Extérieurs	240 €	280 €	30 €
Enterrement	Gratuit pour les villageois		
Caution 250 €			
Forfait SOIRÉE Association de 20h00 à 23h00 <u>HORS WE</u>			30 €